

Rapport sur l'adéquation des pensions 2024 Commentaires de la CES GR Avant-propos

La CES remercie la DG EMPL et le Comité de la protection sociale pour la préparation de la 5^{ème} édition du Rapport sur l'adéquation des retraites (RAR). Ses analyses approfondies du fonctionnement et des performances des régimes de retraite dans l'UE représentent un complément indispensable au rapport sur le vieillissement, qui se contente essentiellement d'estimer l'évolution future des coûts (publics) des régimes de retraite dans le contexte du vieillissement de la population.

L'objectif même de la politique des pensions est de fournir aux personnes âgées un revenu qui leur permette de maintenir un niveau de vie décent et de les protéger de la pauvreté. Le RAR, qui met l'accent sur les trois dimensions de l'adéquation des régimes de retraite (maintien du revenu, prévention de la pauvreté, durée de la pension), s'appuie sur ces objectifs et sur les droits sous-jacents inscrits dans le Socle européen des droits sociaux.

L'analyse des tendances récentes des réformes révèle des évolutions qui suscitent des attentes et une exigence claire qu'il soit mis un terme aux tendances déterminant la baisse du niveau des prestations, le relèvement de l'âge légal de la retraite, l'individualisation progressive des droits à pension, des régimes publics obligatoires et solidaires à l'affiliation privée, voire volontaire, et l'absence de partage des risques - dont les effets négatifs sont largement démontrés.

Dans ce contexte, il est très positif que le RAR accorde une plus grande attention à l'importance des réformes qui tendent à améliorer les niveaux de performance, en particulier pour les femmes, et à renforcer l'effet d'évitement de la pauvreté des régimes de retraite.

Il est également très positif que l'on accorde de l'importance à une réforme axée sur des incitations à des carrières plus longues, plus complètes et de meilleure qualité, plutôt qu'à un relèvement de l'âge légal de la retraite - qui est extrême dans de nombreux pays.

Malgré certaines tendances positives en matière de réforme concernant les niveaux de performance des régimes de pension, la **protection de la vieillesse de nombreuses personnes âgées reste très en deçà des droits consacrés par le Socle**, tant en ce qui concerne la prévention de la pauvreté que le maintien des revenus. Les données présentées dans le rapport annuel d'activité mettent en évidence des faiblesses importantes. « Travailler plus longtemps » devrait principalement consister à « travailler mieux » et à réduire les interruptions de carrière. Malheureusement, l'indicateur de « durée de la vie professionnelle » utilisé est toujours basé sur la durée entre l'âge moyen d'entrée et de sortie du marché du travail. Sur la base de cette définition malheureuse (préparée par le groupe de travail EPC-AWG), la réduction du chômage est d'emblée ignorée en tant qu'instrument d'allongement des carrières professionnelles.

Depuis 2015, les risques de pauvreté et d'exclusion sociale ont lentement augmenté, à la seule exception de la situation extraordinaire de 2021. En 2022, dans 4 pays, le taux d'AROE chez les femmes âgées de plus de 65 ans était proche de 50 %, voire plus ! Les taux de privation ont baissé de manière significative ces dernières années. Mais là aussi, les taux existants restent alarmants dans de nombreux pays. Etant donné le nombre croissant de personnes âgées, même un taux stable signifierait une augmentation significative du nombre de personnes touchées !

Dans plusieurs États membres, même les salariés moyens ayant une carrière professionnelle ininterrompue de plusieurs décennies subissent une perte massive de revenus après la retraite, comme le montrent les calculs effectués pour estimer la dimension de maintien du revenu des régimes de retraite et l'impact des différentes trajectoires de carrière, sur la base des taux de remplacement théoriques (TRT). Dans la plupart des pays, en vertu de la législation actuelle, les taux de remplacement du revenu pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail seront inférieurs à

ce qu'ils sont aujourd'hui. Sans surprise, dans le cas de carrières plus courtes ou interrompues, le taux de remplacement du revenu est encore plus faible. Avec un certain nombre de variantes pour le calcul central du TRT "de base", le rapport examine l'impact de trajectoires de carrière divergentes sur les droits à pension. Dans ces variantes, l'impact du chômage semble être insuffisamment pris en compte, en particulier en ce qui concerne le chômage de longue durée.

Les femmes sont particulièrement touchées par l'insuffisance des pensions, comme le montre largement et correctement le RAR. Cela se traduit non seulement par des taux de pauvreté plus élevés, mais aussi par des écarts de pension importants entre les hommes et les femmes. En 2022, l'écart de pension entre hommes et femmes selon Eurostat était encore supérieur à 30 % dans 8 États membres de l'UE et la valeur moyenne dans l'UE atteignait 26 %. Et ce n'est qu'une partie du tableau, car l'écart de pension entre les hommes et les femmes ne prend en compte que les personnes âgées qui perçoivent une pension, et les femmes sont moins nombreuses que les hommes à remplir les critères de qualification pour bénéficier d'une pension, qui sont très stricts dans certains pays. Néanmoins, les écarts entre les hommes et les femmes font désormais l'objet d'une attention accrue. Dans ce contexte, les analyses du RAR revêtent une importance particulière.

Les calculs mêmes du RAR indiquent clairement que les régimes de pension doivent être renforcés. Il est inconcevable qu'une société vieillissante n'aborde pas les tendances démographiques de manière prospective, comme le recommande précisément le rapport du groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'État-providence dans l'Union.

Des droits à pension adéquats sont strictement liés à des emplois de qualité et à des parcours professionnels sûrs. Des interventions majeures doivent être réalisées au niveau de l'emploi et du marché du travail. Le plan d'action SEDS de l'UE contribuera à l'accélération nécessaire. La réalisation des principaux objectifs du plan d'action en matière d'emploi (augmenter de 5 % le taux d'emploi des personnes en âge de travailler, réduire de moitié l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi, créer des emplois de qualité) serait très bénéfique pour l'adéquation des pensions et la viabilité financière des systèmes de pension. Les pensions seraient meilleures, en particulier pour les personnes dont les perspectives de retraite sont actuellement médiocres, comme c'est le cas pour de nombreuses femmes. Une attention particulière doit être accordée à la création d'emplois de qualité. Bien qu'il n'y ait actuellement aucun indicateur de vérification dans le plan d'action, il est clair qu'un faible revenu lié au travail et une faible participation au travail hebdomadaire ne peuvent pas garantir des pensions adéquates ni contribuer à la viabilité financière des systèmes.

En outre, les systèmes de pension doivent être réformés afin de répondre aux besoins actuels et futurs des générations confrontées à un manque d'investissements soutenant la qualité globale de la carrière ainsi qu'à des transitions majeures telles que les transitions numérique et environnementale.

Il est urgent de s'attaquer aux mécanismes de compensation manifestement inadéquats de nombreux régimes de pension : les systèmes doivent tenir compte de la capacité de gain réduite liée à la garde d'enfants ou aux soins aux proches, activités qui sont encore largement assumées par les femmes, mais aussi du chômage involontaire de longue durée.

L'individualisation et la privatisation progressives des droits à pension doivent être stoppées et inversées. En outre - et cet aspect est malheureusement absent du rapport - il faut analyser les risques liés au nombre croissant de parties capitalisées des systèmes de retraite dans lesquelles les assurés ou les retraités supportent les risques d'investissement. Dans ces cas, le montant des pensions dépend dans une large mesure du rendement effectif des investissements. Le taux d'intérêt réel de 2 % (selon le rapport sur le vieillissement) sur lequel sont basés les calculs du TRT pourrait s'avérer trop optimiste et, même si ce n'est pas le cas, il y aura certainement des périodes où les taux

d'intérêt réels seront nettement inférieurs, voire négatifs, ce qui peut conduire à des droits à pension bien inférieurs à ceux qui ont été promis.

La CES est fermement convaincue que les systèmes publics de retraite fondés sur la solidarité offrent la meilleure et la plus sûre forme de prévoyance vieillesse, aujourd'hui et à l'avenir. Les analyses et les données du RAR ne montrent pas seulement qu'il reste beaucoup à faire avant que les droits à pension prévus par le Socle ne deviennent une pleine réalité pour tous les citoyens de l'Union européenne. Le rapport montre également, en se référant à des exemples positifs de pays, les directions et les voies à suivre pour se rapprocher de cet objectif. Nous espérons que ce rapport recevra l'attention qu'il mérite.